

Compte-rendu de la réunion du CSE du 11 octobre 2022

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

Projet d'évolution de l'organisation de l'entreprise

Changements de périmètres au sein de SER

Pour l'instant à l'état de projet, l'organisation est structurée autour de 5 directions produits / services, 3 directions opérationnelles et 5 directions fonctionnelles.

Au niveau de SER, le commerce, l'autorité de maintenance d'ensemble (AMEs), le domaine architecte de système de soutien navire armée (ARSS-NA), K-Team et IMN Procurability sortiraient du giron de la direction Services.

Le déploiement de cette nouvelle organisation est prévu selon le calendrier suivant :

- 13 octobre 2022 : présentation des impacts humains du projet de la nouvelle organisation,
- novembre 2022 : information synthétique des CSE,
- 14 décembre : consultation du CSE,
- lancement au 1^{er} janvier 2023.



Transfert des services CND et CRM de DOP vers SER

Un repositionnement dans les entités industrielles

Après un rattachement de la direction Qualité Services à la Direction Opérationnelle de quelques semaines et suite à la prise de conscience de la réalité métier selon la direction, les services CND (Contrôles Non Destructifs) et CRM (Contrôle Réception Matériel) migrent du côté industriel en revenant dans le périmètre de la direction Services : il est en effet envisagé de rattacher le service CND à SPC et CRM à la Supply Chain.

Ce transfert sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2023 après information du CSE (lors de cette réunion d'octobre), échanges avec les équipes en novembre et consultation du CSE en décembre.

Expérimentation de l'organisation du travail à l'Ile Longue

Consultation sur la pérennisation

En décembre 2019, la direction et les organisations syndicales de l'établissement ont adopté à titre expérimental, un relevé de propositions instaurant une « semaine type Ile Longue ».

Fin mars 2022, la commission paritaire locale a jugé l'expérimentation « concluante » au vu des critères de mesure de l'efficacité (performance industrielle, fonctionnement du collectif et bien-être au travail).

L'expérimentation est donc pérennisée.

Jour	Journée type	Horaire	Pause
Lundi	normale	08h00-16h25	55 minutes en 2 groupes
Mardi	normale	08h00-16h25	55 minutes en 2 groupes
Mercredi	continue	08h00-15h30	30 minutes en 1 groupe
Jeudi	normale	08h00-16h25	55 minutes en 2 groupes
Vendredi	continue	08h00-15h30	30 minutes en 1 groupe

Dépassement du contingent annuel d'heures supplémentaires



Des heures supplémentaires peuvent être accomplies au-delà du contingent annuel applicable dans l'entreprise (180 heures par an et par personnel) après avis du CSE. Pour les personnels en limite de contingent, la consigne a été donnée de ne plus faire d'heures supplémentaires, mais en cas de nécessité opérationnelle (IPER et MCO SNLE notamment), cinq personnels pourraient être amenés à dépasser ce contingent.

Aussi, conformément à l'article L31121-33 al.6 du code du travail, les élus du CSE ont été consultés sur l'accomplissement d'heures au-delà du contingent annuel pour ces cinq collaborateurs : la CFE-CGC s'est abstenue, les autres organisations ont voté contre.

CFE-CGC Naval Group Brest

Agnès Blanchot	54 444	Rémy Deduyer	55 717
Olivier Teisseire	55 475	Franck Duchscher	39 384
Laurent Gosselin	52 588		

Agenda

- CSE le 8 novembre
- CSEC le 10 novembre



J'adhère !
NAVAL GROUP

Cliquez ici